



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2025

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Rémy CHABANAT, Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Stéphanie YVERNAULT, Héloïse FERRIER, Véronique SAUZEDDE

Ont donné procuration :

Laurent SERIER à Laurent DOLCEMASCOLO

Sophie CARRE à Patricia LACHAMP

Absent : Nicole MARQUES, Patricia MONTAGNIER

Secrétaire de séance : Cédric DAUDUIT

DELIBERATION

Travaux de démolition Route de Pont de Dore

N°2025/12/73

Objet : Finances locales

- Vu l'arrêté n°2024/10 Mise en sécurité -procédure ordinaire en date du 21 octobre 2024 informant les consorts VANNIER propriétaires de l'immeuble d'effectuer les travaux de démolition dudit immeuble dans un délai de 2 mois

Madame le Maire expose au conseil municipal que dans la nuit du 9 au 10 décembre 2024 la propriété HORN mitoyenne de la propriété VANNIER c'est pour partie effondrée dans la propriété voisine de M.Mme BUISSONNIERE. La commune a saisi le tribunal administratif. Suivant l'ordonnance n°2403122, Monsieur Bertrand DEBOST expert a été désigné. L'expert a rendu son rapport le 13/12/2024 ayant pour conclusion : un danger grave et imminent pour l'immeuble HORN avec un risque de continuer de s'effondrer sur l'immeuble appartenant aux consorts VANNIER et sur la voie publique.

Madame le Maire précise au conseil municipal que les frais engagés de démolition sont à la charge du propriétaire.

AR Prefecture

063-216302653-20251208-20251273-DE
Reçu le 11/12/2025



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Dit que les crédits sont inscrits au compte 454102 en dépenses pour le paiement des travaux exécutés
- Dit que les crédits sont inscrits au compte 454202 en recette pour le recouvrement auprès du propriétaire

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT

Le Secrétaire
Cédric DAUDUIT

AR Prefecture

063-216302653-20251208-20251273-DE
Reçu le 11/12/2025